

Médiathèque

La phase d'appel d'offre est bouclée !

Dans le précédent numéro du Vent d'Autan*, nous annonçons effectivement une étape importante dans le processus de construction de la médiathèque, à savoir, la consultation des entreprises.

La commission MAPA (Marche de Procédures Adaptées), chargée d'analyser les offres des entreprises s'est réunie à deux reprises pour étudier d'une part, les offres liées aux travaux et d'autre part, celles concernant le mobilier.

A ce jour :

- * les entreprises ont été choisies ;
- * les dernières demandes de subventions ont été transmises.

Le lancement des travaux se fera, dès que toutes les notifications des montants de subventionnement seront connues.

Quelle est l'origine de ces subventions ?

- * La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : participation possible jusqu'à 35 % du montant total hors taxe ;
- * Le Conseil départemental 31 : participation possible jusqu'à 30 % du montant total hors taxe ;
- * La réserve parlementaire soit un montant de 20 000 € ;
- * La CAF subventionne également le projet sur le montant total. Cette subvention correspond à une attribution aum² au prorata de l'utilisation de la médiathèque par un public précis. En effet, la CAF participe au subventionnement de projet liés à l'accueil de la petite enfance, de l'enfance voire la jeunesse. Elle contribue aussi au financement d'un espace dédié à la parentalité comme un Café des Parents.

* [page 11 du VA78](#)

[Retour](#)